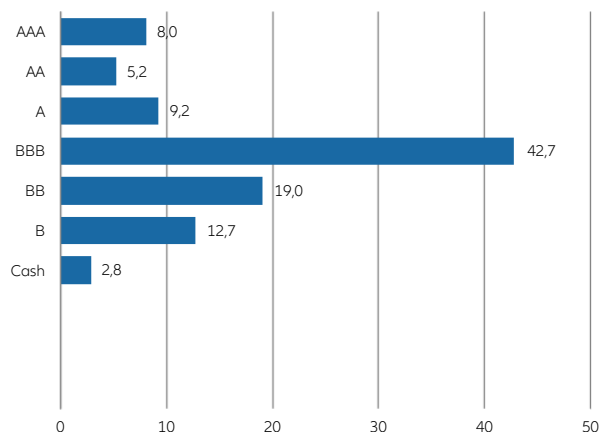
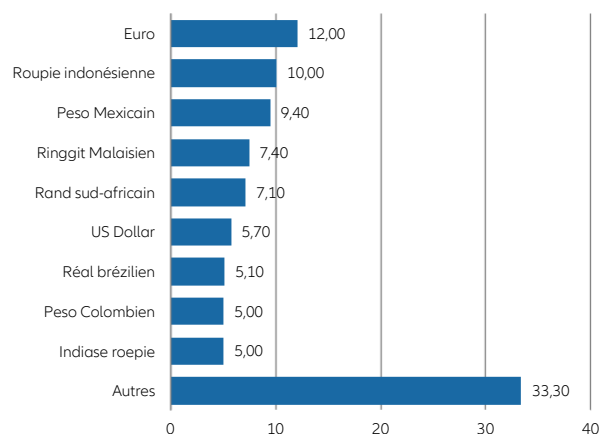


STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS INTERNE

Répartition par rating (%)



Expositions aux devises (%)



ATOUTS

- + Les dettes en devise locale des marchés émergents ont tendance à offrir des rendements relativement plus élevés que les produits de taux traditionnels des marchés développés et peuvent potentiellement compenser la volatilité des devises.
- + La dette des marchés émergents peut être un outil de diversification efficace des portefeuilles obligataires traditionnels.
- + La sélection d'obligations repose à la fois sur une analyse financière et un filtre d'investissements socialement responsables qui exclut et/ou limite l'exposition aux pays obtenant de faibles notes à divers niveaux : démocratie, environnement, soins de santé, etc.

RISQUES

- Risque de crédit : Les obligations pourraient ne plus rien valoir si l'émetteur n'était pas en mesure de rembourser sa dette.
- Risque de liquidité : Il arrive que certains titres financiers ne peuvent plus être vendus rapidement ou uniquement avec une décote.
- Risque de contrepartie : Perdre de l'argent à la suite d'une défaillance d'un acteur du marché.
- Risques opérationnels : Des pertes partielles ou totales sont possibles en cas de défaillance dans la garde des actifs, de fraude, de corruption, d'actions politiques ou de tout autre événement indésirable.
- Risque de concentration : En cas de concentration sur un pays, région ou secteur affecté par un événement indésirable, la valeur peut chuter.
- Risque de gestion : Dans des conditions anormales de marché, les techniques de gestion habituelles peuvent se révéler inefficaces ou défavorables.
- Risque lié aux instruments dérivés : Certains instruments dérivés peuvent augmenter la volatilité du compartiment ou l'exposer à des pertes supérieures à la valeur de ces instruments dérivés.

INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT

Société de gestion	Degroof Petercam Asset Management
Date de création	18/04/2014

GESTIONNAIRES DE FONDS

Michaël Vander Elst,
Bernard Lalière & Antoine
Ruotte

COMMENTAIRE DU GESTIONNAIRE

Aperçu du marché

Les rendements de la dette des marchés émergents (ME) ont souffert de la hausse de la volatilité des taux américains vers la fin du mois. En combinant taux d'intérêt et taux de change, les marchés les plus performants en EUR ont été l'Afrique du Sud (0,4%), la Turquie (0,4%) et la Croatie (0,1%). Les moins performants ont été le Mexique (-5,7%), la Thaïlande (-4,3%) et le Pérou (-4,0%).

Qu'est-ce qui a fonctionné?

Notre exposition relativement élevée à l'Afrique du Sud
Notre exposition relativement faible à la Thaïlande.

Qu'est-ce qui fait mal?

Notre exposition relativement élevée au Mexique
Notre présence à Singapour
Notre absence de Russie

Stratégie et perspectives

Nous avons entamé l'année avec une perspective haussière sur les EMFX et une position plus neutre sur les taux EM en raison des forts gains de durée de l'année dernière. De toute évidence, la volatilité des taux américains a mis les taux émergents sous pression et récemment, la hausse des rendements réels américains a également commencé à peser sur les EMFX. Néanmoins, nous nous concentrons toujours sur le tableau positif de la reprise de la croissance mondiale qui soutiendra les actifs cycliques.

EMFX, et en particulier le taux de change des pays exportateurs de matières premières, ont été à la traîne du rebond des prix mondiaux des matières premières. Bien que cela puisse être attribuable à des perspectives de croissance structurellement plus faibles dans ces pays, cela ne correspond pas aux surprises économiques positives dans les ME et à la vigueur des marchés boursiers dans les pays producteurs de matières premières. Une mauvaise gestion du COVID-19 pourrait fournir une explication, et cela semble donc être une opportunité pour les performances futures si cette crise s'atténue au cours du second semestre 2021.

Pour l'instant, nous devons reconnaître que, paradoxalement, les taux EM et EMFX ont souffert des perspectives de croissance et d'inflation aux États-Unis. Ici, nous voulons citer le rapport du FMI intitulé «La grande divergence»: il ne faut pas oublier que la pandémie n'est pas terminée nulle part tant qu'elle n'est pas terminée partout. Un effort coordonné pour mettre fin à la crise sanitaire pour tous devrait accélérer la disponibilité des vaccins pour les pays les plus pauvres ».

Parallèlement, nous croyons fermement que notre portefeuille qualitatif, axé sur les fondamentaux et la durabilité, est susceptible de surperformer dans des contextes volatils.

REMARQUES IMPORTANTES

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Invest doit être au moins égal à 6.200 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. Les versements planifiés sur le contrat Plan for Life + doit être au moins égal à 600 euros par an, 300 euros par semestre, 150 euros par trimestre ou 50 euros par mois. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be. Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as. Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

© 2021 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations, (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées et (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Le compartiment dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Degroof Petercam Asset Services SA, Luxembourg, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous le numéro S00000646. SA au capital de 2.000.000 €. RCS (Registre de Commerce et des Sociétés) n° B-24822 - Luxembourg. Cette société a délégué ses fonctions de gestion des investissements au titre du fonds à Degroof Petercam Asset Management SA, Belgique, agréée par la FSMA. SA au capital de 52.539.353 €. Numéro d'entreprise 0886.223.276.

Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles – Tél. : +32 2 287 91 11. www.degroofpetercam.com

